



Bureau Veritas Exploitation SAS

CHAMPS SUR MARNE
6 boulevard Archimède
77420 CHAMPS SUR MARNE France
Mail : michel.boyer@bureauveritas.com

A l'attention de M. JAGHERS DIDIER

STE DE PROCEDES COLOMBINO
HAMEAU DE NORMANDIE
77710 LORREZ LE BOCAGE

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE
UNICARRIER D1F4A45Q N° D1F4E700235 N° 15390



Intervention du 24/06/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : STE DE PROCEDES COLOMBINO
Latitude : 48.2237
Longitude : 2.9054

Lieu d'intervention :

HAMEAU DE NORMANDIE
77710 LORREZ LE BOCAGE

Numéro d'affaire : 7807618

Référence du rapport : 7807618/2.35.2.R

Rédigé le : 25/06/2025

Par : Michel BOYER

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M BRACQUEMOND.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : PRESSE
Marque: UNICARRIER Type: D1F4A45Q n°série: D1F4E700235 n°interne: 15390

Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : D1F4E700235
	Marque : UNICARRIER	N° interne : 15390

	Type : D1F4A45Q	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de mise en service : 2019	
	Année de fabrication : 2018	Localisation : PRESSE

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. BRACQUEMOND NICOLAS



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Thermique Tablier : à déplacement latéral	Ensemble d'élévation : mât double Marquage Constructeur : CE
---	---

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Recul

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : 3500	à hauteur de levage (m) : 4.0
---------------------------	--------------------------------------

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérfié : Oui
--------------------------------------	---------------------

Type : CX29/18	N° de série : 2693A7 (x2) - 2693A5 - 2693A9
Capacité (kg) : 2100	Distance (mm) : 500
Nombre : 4	Autres données : W3AJ12008

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : 1200 Epaisseur (mm) : 45	Largeur (mm) : 125
---	---------------------------

Suspentes

Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE LIBRE
--	----------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 31.75	Type : 4x3
-------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : 2

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance
--

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Bras de fourche : Charge posée.	Charge d'essai estimée (kg) : 3500
--	---

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Équipements	6.2a Gyrophare
Suspentes	6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
Appareil de mesure utilisé	6.2c Phare(s) de travail
A Aspects documentaires	7 Cabine - poste de conduite
A.1 Carnet de maintenance	7.2 Constitution, fixations
A.2 Affichage capacité	7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A.6 Capacité des équipements interchangeables	7.7a Ceinture de sécurité
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	7.7b Siège
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	7.8a Vitrages
A.11 Identification de l'accessoire	7.8b Essuie-glace
A.14 Notice d'instructions	7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
A.17 Rapports de vérification	8 Organes de service et de manoeuvre
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
1 Accès installés à demeure	8.2 Interdiction d'emploi
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
1.2 Autres accès pour entretien et vérification	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
3 Charpente	8.5 Identification des organes de service
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	8.6 Retour automatique au point neutre
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	8.7a Avertisseur sonore
3.10 Mât	8.7b Avertisseur lumineux
3.11 Tablier, butées	8.15 Autre(s) organe(s) levier timon
4 Châssis	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
4.4 Organes de roulement	9.1 Attaches
4.5 Ossature - Contrepoids	9.2 Dispositifs de préhension
5 Source d'énergie	9.4b Suspentes chaines
5.1 Dispositif de séparation générale	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
5.2 Equipements, canalisations	10 Mécanismes
	10.1 Limiteur de vitesse
	10.4 Autres freins
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.12 Freins de stationnement
	10.16 Freins de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.38 Contrôle de présence du conducteur
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10